



## Campagne Bourse Collège 2023-2024

**Du 01 septembre 2023 au 19 octobre 2023**

Vous pouvez prétendre à une bourse nationale de collège dont le montant est fixé en fonction de vos ressources.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page suivante (vous y trouverez un simulateur de bourses et deux tutoriels vidéo simulant une demande).

Lien = <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

La plateforme pour demander la bourse est accessible en suivant en cliquant sur le lien :

<https://teleservices.ac-montpellier.fr/ts>

Vos identifiants et vos codes ENT « **PARENTS** » vous permettront d'y accéder.

La demande de bourse doit être faite **le plus tôt possible**.

Un accusé de réception devra être édité et **conservé comme justificatif de dépôt**.

La notification de droit ouvert ou de refus vous sera adressée par mail.

---

**TRÈS SIGNALÉ** : Un coupon-réponse a été distribué à votre enfant.

Ce document doit **OBLIGATOIREMENT** être ramené (**même si vous ne voulez pas faire de demande de bourse**) complété et signé au professeur principal avant le 18 septembre 2023.

Si vous rencontrez des difficultés dans vos démarches, veuillez-vous rapprocher du service intendance (Mme SELVA) au 04.68.96.51.66 ou par mail : [intendance.gviolet@ac-montpellier.fr](mailto:intendance.gviolet@ac-montpellier.fr)